

» nit les Cercles antérieurs de toute insulte
 » semblable, de secourir les Etats opprimés,
 » suivant que les Loix le requièrent, & de
 » venger l'honneur & la liberté du Corps Ger-
 » manique. »

Ce fut néanmoins quelque-tems après l'apparition de Meyer dans l'Empire, ou plutôt des détachemens Prussiens qui y ont pénétré pour exiger des contributions sur les territoires des Electeurs de Bavière & Palatin, & de la Ville de *Nuremberg*, que S. A. E. de Bavière, ayant pris la résolution de demeurer neutre à l'égard du Roi de Prusse, a adressé un Mandement à la Régence d'*Amberg*, Capitale du Haut-Palatinat de sa dépendance, dont voici la teneur.

MAXIMILIEN-JOSEPH, par la grace de Dieu, Electeur Duc de Bavière, Comte Palatin &c. Salut. Suivant la gracieuse résolution signée de notre main, Nous faisons savoir, que vous, aussi-bien que les Couvents, & Sujets du Pays, ne devez rien craindre des conjonctures de la guerre présente. Si cependant, contre toute attente, des troupes Prussiennes entroient dans quelqu'un de vos districts, vous n'aurez qu'à faire observer à l'Officier-Commandant, qu'il est sur le territoire de *Bavière*, & que notre Cour n'étant en guerre ni avec Sa Maj. le Roi de Prusse, ni avec ses Alliés, on espéroit, qu'il ne feroit fait aucune violence à nos Sujets; qu'en conséquence, on ne prétendroit rien d'eux, & qu'au contraire, l'on garderoit une exacte discipline & neutralité. Surquoi, vous devez remarquer, que le Sr. de Meyer, Colonel & Adjudant du Roi commandant des Compagnies-Franches Prussiennes, s'étant arrêté quelques jours, avec ses troupes, dans notre Province du *Haut-Palatinat*, il lui a été mandé par un acte du Gouvernement Militaire & Civil fait à *Hershausen*, toutes les circonstances ci-dessus rapportées, avec exhortation de se retirer de nos Terres, sans y occasionner le moindre dommage. Ledit Colonel le Sr. de Meyer a non-seulement reçu & ac-

cepté